



Kitemo Liyet, un survivant de la violence au sein des communautés pastorales, a souffert des blessures débilantes aux mains et aux jambes après une embuscade dans son village de Tirioko, au Kenya. Crédit photo : Rashid Kimani Mungai /Winds of Change.

Comment Utiliser le Traité sur le Commerce des Armes Afin de Cibler La Violence Armée au Sein des Communautés Pastorales

control arms

PACE
UNIVERSITY

Made possible through the
support of:



UNSCAR
United Nations Trust Facility
Supporting Cooperation on Arms Regulation

Le Traité des Nations Unies sur le commerce des armes (TCA) présente d'importantes opportunités pour cibler les conséquences néfastes de la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) au sein des communautés pastorales en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, ainsi qu'ailleurs. Les responsables politiques et les intervenants locaux peuvent utiliser le TCA afin de limiter le détournement d'armes et de munitions vers les milices, les bandes locales et les voleurs de bétail. Le TCA constitue également un cadre propice pour inciter les forces de l'ordre à respecter le droit humanitaire et les droits de l'homme dans les communautés pastorales.

Les principales recommandations de ce rapport sont que les États, les organisations internationales, les médias et la société civile doivent :

- Promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes (ainsi que des instruments internationaux et régionaux pertinents ayant trait aux ALPC), tout particulièrement dans les États exposés au risque de conflits pastoraux ;
- Évaluer le risque que les transferts d'armes et/ou les démarches militarisées et nuisibles pour contrôler les conflits pastoraux aggraveront la violence armée au sein des communautés pastorales, y compris les vols de bétail ;
- Établir et appuyer des programmes qui réduisent le risque de détournement et d'abus de munitions ALPC par les milices et les bandes locales au sein des communautés pastorales et également par les forces de l'ordre étatiques ;
- Soutenir les efforts de coopération et d'assistance internationaux, régionaux et nationaux afin d'atténuer les risques susmentionnés.

1. Introduction

Ce rapport fut rédigé dans le cadre du projet de Pace University et de Contrôlez les Armes, « L'Académie du Traité sur le commerce des armes », qui est financé par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements (UNSCAR). L'Académie du TCA est chargé de la formation du personnel des gouvernements et de la société civile par rapport au TCA ; sa première séance s'est concentré sur les autorités gouvernementales en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. Ce projet s'appuie sur un travail antérieur publié par Contrôlez les armes en 2016 concernant l'usage du TCA pour cibler la criminalité liée aux espèces sauvages.¹ Ce rapport comprend des données qualitatives recueillies lors de travaux sur le terrain au cours de plusieurs visites en Ouganda et au Kenya entre 2014 et 2016 ; pendant ces visites, le personnel de Pace University et de Contrôlez les armes ont mené des entretiens auprès d'employés pertinents du gouvernement et de la société civile en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique.

L'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique recèlent une des concentrations les plus élevées de communautés pastorales, abritant environ 20 millions de personnes dont les moyens de subsistance et la culture traditionnelle dépendent de l'élevage de bétail, de chameaux, de moutons et/ou de chèvres.² Les modes de vie nomade et semi-nomade sont bien adaptés à l'environnement aride et semi-aride de la Vallée du grand rift et des savanes qui l'entourent. Se déplaçant régulièrement à travers de vastes étendues en quête de pâturages et d'eau, les éleveurs peuvent éviter le surpâturage et ainsi limiter leur impact sur les écosystèmes fragiles.³

Les pasteurs nomades en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ont cependant été marginalisés de manière politique, économique et sociale. Les gouvernements coloniaux se sont emparé des meilleures terres de pâturage longtemps utilisées par les pasteurs nomades, les limitant par la suite à l'habitation des blancs, à l'usage du gouvernement ou à l'établissement de réserves naturelles. Les communautés pastorales ont souvent été déplacées vers des zones marginales et restreintes ; elles ont en outre largement été délaissées par des systèmes d'administration indirecte qui armaient et appuyaient des mandataires du gouvernement colonial. Les interventions étatiques étaient souvent punitives et coercitives, tout en refusant d'investir dans la sécurité et le développement. De telles politiques ont très souvent été poursuivies dans la période postcoloniale.⁴ Le manque d'eau et de pâturage ont été aggravés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement.⁵

Ces facteurs ont contribué à l'augmentation de divisions sociales et culturelles. Il n'est pas rare d'entendre les législateurs, les militants et les organisations non gouvernementales parler de « conflits pastoraux ». Quoique nous avons choisi d'utiliser ce terme pour faciliter la compréhension, il demeure parfois trompeur, car il est utilisé pour présenter les peuples pastoraux comme étant naturellement agressifs. En réalité, tout « conflit pastoral » est composé de nombreuses couches entrelacées de conflit. Il existe des conflits au sein des communautés pastorales ; entre les communautés pastorales et les communautés sédentaires ; et encore entre les communautés pastorales et les gouvernements. Il est ainsi plus juste de parler de « violence armée au sein des communautés pastorales ».

Les conflits entre les communautés nomades — ainsi qu’avec les communautés plus sédentaires — existent depuis très longtemps. Les normes et pratiques coutumières limitaient traditionnellement la violence par le biais d’accords de paix locaux et de systèmes de pâturage en commun. De nombreuses communautés pastorales dans la région possèdent une longue tradition de vol de bétail, enlevant parfois le bétail d’autres communautés afin de reconstituer leurs propres troupeaux. Mais ces vols étaient cependant limités par le besoin d’agir furtivement et sans armes (ou seulement avec des armes traditionnelles), ce qui maintenait la violence à un niveau peu élevé.



Charles Awaloi, de Kakapul, au Kenya, a été blessé à la jambe droite par un groupe de voleurs. Crédit photo : Rashid Kimani Mungai /Winds of Change

En décembre 2016, lors d’une réunion de Contrôlez les armes pour les organisations non gouvernementales à Nairobi, les participants ont souligné l’importance de ne pas voir les conflits pastoraux à travers l’optique de la « culture » (c’est-à-dire, en considérant les peuples nomades et semi-nomades comme problématiques en soi). L’on donne souvent une fausse image des conflits pastoraux comme se limitant à la pratique localisée, dépassée et « primitive » de vol de bétail. Les conflits pastoraux sont souvent la manifestation de problèmes plus larges dans les zones « périphériques » de la région, se recoupant souvent avec des tensions concernant l’attribution de pouvoir, la conservation de la faune sauvage, les disputes territoriales, et l’accès à l’eau.⁶ Le vol de bétail est également imbriqué au cœur de d’organisations criminelles sophistiquées et de systèmes de patronage néo-patrimonial qui sont

reliés par les réseaux de trafic d'armes, de patronage et de bétail volé qui recouvrent toute la région et même le monde.⁷ Pourtant la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions, la commercialisation du trafic de bétail, la clôture de pâtures privées et la polarisation politique ont accru les enjeux de la violence au sein des communautés pastorales.

Par exemple, au début de 2017, environ 10 000 pasteurs nomades armés de fusils automatiques ont razzié des fermes, des refuges fauniques et des réserves naturelles à Laikipia, au Kenya, s'attaquant aux espèces sauvages, au personnel et au bétail. La région est actuellement touchée par une grave sécheresse et la tension monte au fur et à mesure que les figures politiques exploitent les clivages ethniques dans le cadre de leurs campagnes électorales en vue des élections qui auront lieu le 8 août 2017.⁸ De nombreux chercheurs ont démontré que les interventions militarisées de l'État pour cibler le vol de bétail ne font souvent qu'aggraver la situation en introduisant de nouvelles armes (qui rentrent sur le marché noir par la vente ou le vol) et des règlements extrajudiciaires. Les interventions étatiques sont en outre très coûteuses et détournent d'importantes ressources destinées au développement durable.⁹

Certains pays dans la région ont réussi à aborder le problème des conflits armés au sein des communautés pastorales mieux que d'autres.¹⁰ La coopération multilatérale semble être une approche relativement productive. Au cours de la dernière décennie, les États et la société civile ont élaboré de nouveaux cadres juridique et normatifs pour traiter le problème de la souffrance humaine provoquée par le commerce non réglementé des armes et la prolifération effrénée d'ALPC. Parmi les plus importants se trouvent le Programme d'action (PdA) des Nations Unies sur les ALPC et de nombreux instruments régionaux ayant trait aux ALPC, y compris la Convention de la CEDEAO, la Convention de Kinshasa, le Protocole de Nairobi et le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA). Plus récemment encore, en 2013 le Traité sur le commerce des armes (TCA) a établi pour la première fois des réglementations internationales sur le transfert d'armes classiques, afin de prévenir le détournement des armes par les contrevenants des droits humains, les terroristes, les criminels de guerre et tout membre de la criminalité organisée. Appuyé par les États africains ainsi que la société civile, qui signala les effets dévastateurs de la violence armée à travers le continent, le Traité offre donc maintenant de nouvelles opportunités pour réduire la prolifération des ALPC dans les régions touchées par les conflits pastoraux et le vol armé de bétail. Néanmoins, quoique la majorité des États africains ait signé le TCA, la ratification tarde en dehors de l'Afrique de l'Ouest, et le niveau d'adhésion en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique — des régions aux prises avec l'incidence humaine des conflits pastoraux — demeure peu élevé.¹¹ Le Burundi, Djibouti, le Rwanda et la Tanzanie sont signataires du Traité, mais ne l'ont pas encore ratifié. L'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo (RDC), la Somalie, le Soudan et le Sud-Soudan n'ont pas encore rejoint le Traité.¹²

En utilisant le cadre du TCA, lorsque ils suivent les transferts d'armes et/ou quand ils examinent les conséquences néfastes des interventions militarisées pour contrôler cette même violence, les États, les organisations internationales, les médias et la société civile peuvent s'assurer que les armes, les munitions, les pièces et les composants n'aggravent pas la violence armée au

sein des communautés pastorales. Ensuite, une section présentera plusieurs façons précises selon lesquelles le TCA peut s'employer pour atténuer et prévenir de tels risques

2. Les risques posés par la prolifération des armes et les conflits pastoraux

Le transfert d'armes vers des régions gravement touchées par les conflits pastoraux pose d'énormes risques envers la paix et la sécurité, l'état de droit, les normes humanitaires et les droits de l'homme. Le TCA impose certaines obligations aux États d'exportation, d'importation, de transit et de transbordement afin d'assurer que les transferts d'armes n'aggravent pas de tels risques. Ci-dessous, nous examinons ces risques de manière plus approfondie, ainsi que leur pertinence par rapport au TCA.

a. La criminalité organisée, le vol de bétail et la criminalité liée aux espèces sauvages

Le TCA exige que les États parties « évalue si » un transfert d'armes classiques, de munitions, de pièces ou de composants « contribuerait ou porterait atteinte à la paix et à la sécurité » (article 7.1(a)) ou pourrait servir à « commettre un acte ... [de] terrorisme ... ou à en faciliter la commission » (article 7.1 (b, iii)). Si tel est le cas, les exportateurs doivent envisager des mesures d'atténuation de risques en collaboration avec l'État importateur (article 7.2). S'il demeure un « risque prépondérant », l'exportateur ne doit pas autoriser le transfert. Les États parties sont en outre tenus de « prendre des mesures pour prévenir » le détournement des armes vers des utilisateurs ou des fins non autorisés (article 11).

Quoique le vol de bétail en Afrique de l'Est avait traditionnellement lieu pour constituer les dots, reconstituer les stocks, comme preuve de courage et sous forme d'acte de vengeance, il a été transformé au cours des trente dernières années par la commercialisation du trafic illicite du bétail. Les razzias de bétail sont maintenant reliés aux réseaux régionaux et globaux de la criminalité organisée qui trafiquent le bétail volé vers des marchés centraux où celui-ci peut être « blanchi ». ¹³ Il existe de nombreux liens entre la circulation de bétail, des armes et d'autres marchandises illicites, y compris parfois les mêmes points de transit. Les cartels de commerce du bétail ont en outre des liens avec des leaders politiques de haut niveau qui profitent de la corruption et les protègent contre toute poursuite. Ce nœud a en conséquence politisé le vol de bétail, transformant des bandes de voleurs en des milices qui peuvent être mobilisées pour punir les adversaires (perçus ou réels) des leaders politiques. Les armes distribuées ostensiblement pour protéger les communautés des pillages sont souvent détournées pour acheter la loyauté des bandes criminelles impliquées dans le vol de bétail. ¹⁴

Une des investigations les plus utiles sur le lien entre les armes et le vol de bétail se trouve dans le rapport récent du Centre régional sur les armes légères (RECSEA), à Nairobi. Celui-ci a trouvé qu'« une forte corrélation entre le vol de bétail et la prolifération d'ALPC illicites engendre un cercle vicieux où les ALPC illicites provoquent une forme plus violente du vol de bétail. Cela ensuite entraîne l'augmentation des gains, facilitant l'acquisition d'ALPC illicites encore plus

sophistiquées. »¹⁵ Le RECSA a également trouvé que les fusils de type Kalachnikov comme le modèle AK-47 sont ceux utilisés le plus fréquemment par les voleurs de bétails dans la région.¹⁶ Le RECSA a fait la synthèse de statistiques régionales en provenance de gouvernements différents qui suggèrent qu'il y avait « 650 000 ALPC illicites en circulation » au Kenya, « environ 320 000 fusils (licites et illicites) dans les mains de civils éthiopiens » et entre 15 000 et 200 000 « armes à feu dans les mains de civils en Ouganda ». ¹⁷ Le Small Arms Survey a estimé la présence de 500 000 armes à feu civiles au Somaliland et de 720 000 armes au Sud-Soudan.¹⁸ Il a également recensé des munitions en provenance d'au moins 25 pays différents en circulation à la frontière entre le Kenya, l'Ouganda et le Sud-Soudan, arrivant à la conclusion que nombreuses de ces munitions venaient de fuites de stocks étatiques.¹⁹



Women participating in the "Sports for Peace and Development" race calling for peace between pastoralist communities. (20 December 2015, Baringo, Kenya) Photo credit: Rashid Kimani Mungai /Winds of Change

Plusieurs États en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ont réagi à la menace posée par les bandes de voleurs de bétail en déployant des forces militaires ou paramilitaires au sein de leurs communautés pastorales. Cependant, l'on a signalé plusieurs cas où de la viande provenant de bétail volé à été vendu aux camps militaires pour nourrir les troupes, ceux-ci vendant également parfois des armes et des munitions aux bandes locales. Les États doivent être conscients de la possibilité qu'en maintenant une présence militaire parmi les peuples pastoraux, ils alimentent parfois et la demande pour de la viande et l'offre d'armes et de munition. Une réponse militarisée de la part de l'État au vol de bétail peut provoquer des conséquences involontaires qui ne font qu'aggraver le problème. En outre, il ne faut pas oublier que les forces militaires ont elles-mêmes été impliquées dans le vol de bétail en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique.²⁰

Des dynamiques similaires peuvent s'observer au niveau de la participation de certains membres des communautés pastorales dans la criminalité liée aux espèces sauvages, tel le braconnage d'éléphants et de rhinocéros. Conséquemment, ces communautés sont souvent stéréotypées comme étant intrinsèquement difficiles à contrôler, ou comme hostiles à la conservation de la faune sauvage. Pourtant, comme fut signalé lors d'une présentation par le Kenya Wildlife Service auprès de l'Académie du TCA au Kenya en décembre 2016, la participation de pasteurs nomades dans la criminalité liée aux espèces sauvages découle vraisemblablement davantage de leur proximité par rapport aux réserves fauniques, ceux-ci étant souvent en fait aliénés des communautés pastorales. Dans l'étude complémentaire à celle-ci, des chercheurs de Pace University et de Contrôlez les armes ont démontré que la criminalité liée aux espèces sauvages, comme le vol de bétail, relève en réalité de la criminalité globale organisée. Répondant à la demande en Afrique de l'Est, les réseaux transnationaux de la criminalité organisée sont impliqués dans le braconnage et le trafic d'espèces sauvages à travers le monde. Les réponses militarisées des États à cette crise (y compris la décimation des populations d'éléphants et de rhinocéros) n'ont souvent pas respecté les normes internationales relatives aux droits de l'homme et certaines forces militaires ont en outre été accusées de braconnage.²¹ Récemment, un rapport publié par le RECSA est parvenu aux mêmes conclusions.²² Le TCA offre donc un cadre utile pour cibler l'impact de la criminalité transnationale organisée au sein des communautés pastorales par rapport au vol de bétail et à la criminalité liée aux espèces sauvages.

b. Violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire

En outre ses dispositions concernant la criminalité organisée, le TCA exige également l'évaluation et l'atténuation du risque qu'un transfert d'armes classiques, de munitions, de pièces ou de composants puissent servir à « commettre une violation grave du droit international humanitaire ... ou du droit international des droits de l'homme... ou à en faciliter la commission » (article 7.1 (b i, ii)). Le TCA contient également des interdictions plus contraignantes sur les transferts d'armes si un État partie « a connaissance » que ces armes « pourraient servir à commettre » un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre (article 6.3).

Les conflits pastoraux en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ont entraîné de nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, surtout quand les razzias et les conflits armés associent des attaques contre les civils avec le vol de bétail. Par exemple, en avril 2016 une milice armée associée avec le groupe ethnique de pasteurs nomades Murle au Sud-Soudan a traversé la frontière en Éthiopie et a attaqué plusieurs villages Nuer, tuant 208 individus, enlevant 146 enfants et volant plus de 2 000 têtes de bétail. Les responsables des Nations Unies chargés des droits de l'homme ont en particulier signalé la « circulation illicite d'armes légères dans la région » comme « augmentant la probabilité de l'issue mortelle de ces razzias ».²³

Les responsables politiques et les médias doivent cependant s'abstenir de condamner les pasteurs nomades de façon sommaire. Les communautés pastorales ont longtemps été marginalisées et opprimées. Les gouvernements coloniaux ont clôturé de force les terres de pâturage traditionnelles afin de les remettre aux colons ou de les transformer en réserves

naturelles. Les bergers et éleveurs étaient traités comme des « voleurs » de pâturage lorsqu'ils amenaient leurs troupeaux dans les domaines maintenant privés, quoiqu'ils percevaient les autorités coloniales comme leur ayant volé ces mêmes terres. Dans de nombreux cas, les pasteurs nomades furent relégués à des zones périphériques où l'eau et les terres de pâturage étaient difficile d'accès. Les autorités coloniales gouvernaient en outre les communautés pastorales par le biais de systèmes coercitifs d' « indirect rule » qui ne fournissaient pas les services publics autrement disponibles dans les centres urbains. De tels systèmes infligeant des châtiments collectifs et politisaient les divisions ethniques, en créant parfois même de nouvelles. Dans un tel contexte, les systèmes impériaux de contrôle des armes tentaient de prévenir l'accès aux armes par les groupes de résistance potentiels, tout en armant ceux qui étaient perçus comme étant fidèles au régime, ainsi militarisant les clivages sociaux.²⁴



Shadrack Kipyatich Yatum, qui a été blessé au bras droit et a perdu son bétail à des voleurs, près de Tot Centre. Crédit photo : Rashid Kimani Mungai /Winds of Change

Dans de nombreux pays, ces modèles de gouvernance ont perduré même après l'indépendance. Les États en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ont souvent continué à gérer les communautés pastorales utilisant des versions modifiées d'indirect rule, en étendant le pouvoir coercitif de l'État sans investir dans le développement économique et sociale. Les États ont par exemple armé des milices et des groupes de réserve de la police qui sont mal formés et sous-réglementés. Les programmes sélectifs de désarmement forcé ont rarement fournis la protection nécessaire aux groupes ayant été désarmés. Les forces de l'ordre ont souvent été impliquées dans la vente ou la location illicites d'armes aux bandes et milices

locales. Les divisions entre les communautés pastorales ont en outre été aggravées par la polarisation politique, le retrait sélectif de protection contre le vol de bétail, et même l'abattage punitif de bétail par les forces de l'ordre.²⁵

En bref, les bandes, milices et autres groupes armés associés avec les communautés pastorales dans la région sont accusés de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Néanmoins, les États dans la région n'ont pas traditionnellement protégé les droits de l'homme des communautés pastorales, les abusant plutôt à l'aide de pratiques étatiques punitives. Dans les deux cas, les violations sont facilitées et exacerbées par la prolifération et le mésusage d'ALPC et de leurs munitions.

c. Déstabilisation de la paix et de la sécurité ; liens avec le terrorisme

Le TCA exige que les États parties « évaluent si » un transfert d'armes classiques, de munitions, de pièces ou de composants « contribuerait ou porterait atteinte à la paix et à la sécurité » (article 7.1(a)) ou pourrait servir à « commettre un acte ... [de] terrorisme ... ou à en faciliter la commission » (article 7.1 (b, iii)). Les États parties sont en outre tenus de « prendre des mesures pour prévenir » le détournement des armes vers des utilisateurs ou des fins non autorisés (article 11).

Les conflits pastoraux en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique sont souvent représentés par les médias et les responsables politiques comme un problème localisé ; ils sont pourtant intimement liés avec des questions de paix et de sécurité nationales, régionales et même globales. Dans les zones où des conflits armés ont lieu, tel la Somalie ou le Sud-Soudan, les milices pastorales sont souvent entraînées dans les conflits, se rapprochant parfois de groupes accusés de terrorisme. Les conflits pastoraux sont devenus de plus en plus meurtriers au fur et à mesure que la circulation d'armes a augmenté dans les régions instables. Délaissées par l'État, beaucoup de communautés pastorales se prémunissent afin de pourvoir à leur propre sécurité. Par la suite, les États réagissent souvent avec des réponses militarisées qui peuvent déstabiliser la région davantage, surtout lorsque les forces de l'ordre commencent à fournir des armes aux acteurs locaux, soit en armant les milices soit en produisant des « fuites » d'armes et de munitions de stocks officiels.²⁶

Les transferts irresponsables d'armes vers l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique posent ainsi un grand risque : en déstabilisant la paix et la sécurité, ils facilitent le terrorisme. Les armes et les munitions mal gérées rendent la violence au sein des communautés pastorales encore plus meurtrière, entraînant en outre les groupes nomades dans les conflits armés de la région. Des mesures de sécurité étatiques mal conçues tel que le désarmement forcé sélectif et l'armement des milices et bandes locales servent à déstabiliser les communautés pastorales encore plus.

d. La dimension sexo-spécifique

Le TCA exige que les États parties, avant d'autoriser une exportation, tiennent « compte du risque » qu'un transfert d'armes classiques, de munitions, de pièces ou de composants

« puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission » (article 7.4). Cette décision doit se prendre en consultation avec les États parties importateurs, de transit et de transbordement (article 7.6 et 7.7). Cette disposition est révolutionnaire, car elle représente la première mention de la violence sexo-spécifique dans un traité international.

Comme toute violence armée, les conflits pastoraux en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique possèdent une dimension profondément sexo-spécifique. Ces conflits sont influencés par les normes culturelles concernant l'initiation, le système de dot et la masculinité. L'impact de cette violence est également sexo-spécifique. De nombreux cas ont été observés où les milices ainsi que les forces de l'ordre étatiques ont utilisé l'agression sexuelle comme une arme dans le cadre de conflits pastoraux.²⁷ Le Small Arms Survey a trouvé que la prolifération de fusils au Sud-Soudan avait aggravé le taux d'agression sexuelle et de violence sexo-spécifique.²⁸ Une étude universitaire a en outre démontré que les femmes qui avaient perdu leurs maris au conflit dans la région Turkana du Kenya étaient particulièrement susceptibles de perdre leurs droits fonciers coutumiers, ainsi qu'au bétail et à l'eau.²⁹

Cependant, il est important de ne pas reproduire les stéréotypes sexistes lorsqu'on analyse l'impact de cette violence. Les conflits pastoraux dans la région Karamoja de l'Ouganda ont eu des conséquences variables sur les rapports de genre ; il est ainsi important de ne pas seulement dépeindre les femmes comme des victimes passives.³⁰ En fait, un rapport publié en 2008 par le Minority Rights Group a révélé que les femmes au sein des communautés pastorales « peuvent encourager et même provoquer les hommes de leur famille à commettre des actes de violence en cultivant le culte des héros. » Mais en même temps, le rapport a révélé qu'à Karamoja, les femmes avaient été ciblées « comme les mères de futures générations 'd'ennemies' et que par représailles, elles étaient enlevées, violées ou tuées. »³¹

3. Mesures d'atténuation de risques, de coopération et d'assistance internationales

En plus d'exiger que les États parties évaluent le risque d'abus associé avec tout transfert d'armes, le TCA exige également que les États parties ciblent de tels risques « en envisageant l'adoption de mesures d'atténuation des risques, telles que des mesures de confiance ou des programmes élaborés et arrêtés d'un commun accord par les États exportateurs et importateurs » (article 11.2). Le Traité encourage en outre les États parties « à faciliter la coopération internationale », en échangeant des informations et en fournissant de « l'assistance internationale » (y compris par le biais d'un « fonds d'affectation volontaire » nouvellement constitué) (articles 15 et 16). Les États parties au TCA sont également tenus de se réunir lors des Conférences annuelles des États Parties afin de revoir la mise en œuvre du Traité. Ces dispositions représentent autant de possibilités pour aborder les conséquences néfastes du commerce des armes par rapport aux conflits pastoraux et aussi pour atténuer les problèmes découlant des efforts militarisés de lutte contre ceux-ci. Ci-dessous, veuillez trouver quelques

exemples de mesures potentiels qui pourraient être instituées dans le cadre de la mise en œuvre du TCA. Il ne s'agit aucunement d'une liste exhaustive, mais simplement d'un moyen pour encourager l'innovation créative des États et de la société civile.

a. Recueillir, analyser et échanger des données sur la circulation des armes b. Améliorer les contrôles de transfert

Afin de mieux traiter le problème des armes au sein des communautés pastorales en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, il sera nécessaire de mieux comprendre la circulation des armes et des munitions à travers la région. Le TCA demande aux États parties de « conserver des registres nationaux » des transferts pertinentes, les encourageant à inclure dans leurs registres les données ayant trait à la quantité, la valeur, les États exportateurs, importateurs, de transit et de transbordement, ainsi que les utilisateurs finaux des armes autorisées et/ou effectivement transférées (article 12). Les États parties doivent également soumettre des rapports annuels au secrétariat du TCA sur l'importation et l'exportation des armes (article 13) et échanger « des informations sur les questions d'intérêt mutuel concernant la mise en œuvre et l'application » du Traité (article 15). De nombreux États, ainsi que la société civile, ont encouragé les États parties à considérer ces dispositifs comme un appel à la transparence et l'ouverture concernant le commerce international des armes.³²

La présentation de rapports transparents en matière de transferts pourra servir à cibler la violence armée au sein des communautés pastorales, en permettant le traçage de la circulation des armes qui ont le plus grand risque d'aggraver la situation. Les mesures de coopération et d'assistance internationale du TCA (articles 15 et 16) et des Conférences des États Parties offrent d'autres possibilités pour partager les meilleures pratiques pour atténuer l'impact de la prolifération d'armes sur les conflits pastoraux. L'identification et l'analyse du trafic d'armes dans la région seraient une piste de coopération et d'assistance possible, afin de tracer comment les armes circulent et d'identifier les sources potentiels de « fuites » des stocks de l'État. Le partage de telles informations permettra aux États — dans la région et ailleurs — d'élaborer des politiques et des programmes pour perturber les itinéraires du trafic et conséquemment prévenir le détournement d'armes vers les milices, les bandes locales et les réseaux de la criminalité organisée.

b. Améliorer les contrôles de transfert

Le TCA exige que tout État partie « institue et tien[ne] à jour un régime de contrôle national » (article 5.2) pour les armes auxquelles les dispositions du Traité seront appliquées, y compris les ALPC, les munitions, les pièces et les composants.

Les armes utilisées dans les conflits pastoraux en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique circulent très souvent entre plusieurs pays. Des fusils d'assaut en provenance des stocks étatiques de l'Ouganda à Moroto furent pillés par des milices karamojong en 1979 et sont ensuite passés au Kenya.³³ Des fusils en provenance des conflits en Éthiopie, au Sud-Soudan

et en Somalie circulent à travers toute la région.³⁴ Quoique la militarisation des frontières puissent apparaître comme une solution évidente au trafic dans la région, elle peut en revanche souvent contribuer à la prolifération des armes, car les forces de l'ordre peuvent détourner des armes vers des groupes locaux ainsi qu'augmenter la demande pour de la viande illicite. Néanmoins, des contrôles plus rigoureux sur la circulation d'armes vers et à travers la région pourraient aider à réduire le détournement vers des utilisateurs et de fins non autorisés.



Chematai Konoita de Tirioko, au Kenya, a été blessé à la cuisse gauche lors d'une razzia. Crédit photo : Rashid Kimani Mungai /Winds of Change

Le TCA peut effectivement servir de catalyseur pour l'amélioration des contrôles d'exportation, d'importation, de transit et de transbordements. Les mesures de partage d'informations, ainsi que de coopération et d'assistance internationales permettent aux États de travailler ensemble et d'entreprendre une discussion par rapport aux meilleures pratiques.

c. Prévenir le détournement

Le TCA exige que tous les États parties « prenne[nt] des mesures » pour prévenir le détournement d'armes vers des utilisateurs non autorisés ou à des fins non licites, en « évaluant le risque » de détournement et en établissant des « mesures d'atténuation des risques, telles que des mesures de confiance ou des programmes élaborés et arrêtés d'un commun accord par les États exportateurs et importateurs ». Le Traité présente en outre

d'autres mesures de prévention, y compris « l'examen des parties participant à l'exportation, la demande de documents, certificats ou assurances supplémentaires, l'interdiction de l'exportation ou d'autres mesures appropriées » (article 11).

Les mesures explicitement citées dans le TCA portent principalement sur les règles commerciales. Cependant, en mettant en œuvre le Programme d'action des Nations Unies, le Protocole de Nairobi, la Convention de la CEDEAO, la Convention de Kinshasa et le Protocole relatif aux armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, les États ont adopté de nombreuses autres mesures pour réduire le risque de détournement. Ces mesures comprennent : le marquage d'armes à feu du gouvernement et des civiles ; des mesures d'enregistrement et de traçage, y compris des bases de données, afin de surveiller la circulation interne des armes ; la destruction d'armes et de munitions excédentaires ; l'amélioration des systèmes de gestion et de sécurisation des stocks d'armes. La mise en œuvre du TCA devrait ainsi être harmonisée et coordonnée avec les autres instruments pertinents.

Étant donné que la majorité des armes impliquées dans les conflits pastoraux en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique sont en provenance de sources étatiques, il reste beaucoup à faire pour prévenir le détournement d'armes et de munitions vers de utilisateurs non autorisés et des fins non licites. Les mesures de prévention de détournement doivent non seulement tenter d'arrêter la circulation illicite d'armes vers les voleurs de bétail et les milices : elles doivent également assurer que les forces de l'ordre étatiques n'utilisent pas les armes qu'elles reçoivent de façon à générer de l'instabilité, de commettre des violations des droits de l'homme ou de contribuer à la violence sexo-spécifique. Pour une étude approfondie du potentiel du TCA pour combattre le détournement des armes dans la Corne de l'Afrique (Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Sud-Soudan), veuillez bien voir le rapport récemment publié par PAX intitulée *Armed and Insecure*.³⁵

d. Accroître le respect pour les droits de l'homme et le droit humanitaire

En plus de proposer des mesures de lutte contre le détournement, le TCA permet aux États impliqués dans le transfert d'armes d'élaborer des mesures conjointes de prévention et d'atténuation des risques pour réduire la chance que les armes soient utilisées pour commettre des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, ou encore des actes de violence sexo-spécifique. Avant d'autoriser des transferts d'ALPC et de munitions vers la région, les États exportateurs et importateurs doivent s'efforcer de développer une culture de respect pour les droits de l'homme, le droit humanitaire et la prévention contre la violence sexo-spécifique au sein des institutions étatiques. Cela peut comprendre des programmes de formation pour les forces de sécurité de l'État mobilisées dans les régions pastorales, ainsi que pour les milices volontaires comme les réserves de la police. Les États impliqués dans les transferts doivent également mettre en œuvre des réformes juridiques, politiques et institutionnelles pour promouvoir la responsabilité en cas de violations ainsi que les retours de la part de la société civile. L'adhésion au TCA pourra aider les États dans leurs demandes pour

de l'aide au développement international en vue de renforcer le respect pour les droits de l'homme et les normes humanitaires, ainsi que pour réformer le secteur de la sécurité.

e. Consolidation de la paix et développement durable

La précarité et la pauvreté constituent les principaux moteurs des conflits pastoraux et de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Un manque de moyens de subsistance économique légitimes pousse certains individus vers le vol de bétail. Des efforts menés en vue de la consolidation de la paix et du développement durable seront nécessaires pour réduire l'offre et la demande des armes utilisées dans les conflits pastoraux.³⁶ Les mesures d'atténuation du risque exigées par le TCA, ainsi que les dispositions de ce dernier envers la coopération et l'assistance internationales (articles 15 et 16) pourront servir à consolider la paix et encourager le développement durable dans les régions touchées par les conflits pastoraux et la prolifération des ALPC. L'adhésion au TCA pourra aider les États avec leurs demandes pour de l'aide au développement ou de participation dans des programmes de consolidation de la paix et/ou de développement durable qui ciblent les causes profondes de la prolifération des armes légères : la marginalisation, la précarité, l'instabilité persistante.



Julius Arile, millionième supporteur de Contrôlez les armes, après avoir gagné la quatrième place lors du Marathon de New York en novembre 2013.

Il existe de nombreux programmes organisés par les gouvernements, la société civile et les communautés locales à travers la région qui profiteraient d'un soutien accru. Les « comités de paix » locaux, souvent appuyés par des institutions religieuses et des organisations non gouvernementales internationales, ont mené des négociations de paix communautaires qui ont produit des accords négociés, ont facilité le désarmement non coercitif et ont persuadé les jeunes à réduire le vol de bétail.³⁷ Les courses et caravanes pour la paix encouragent les jeunes hommes à chercher des alternatives au vol par le biais du sport et de l'activisme.³⁸ Des programmes de radio communautaires essayent également de faire le contrepoids à la propagande ethnique et politique de l'État. Par exemple, le Kenya Pastoralist Network, un membre de la Coalition Contrôlez les armes, a lancé 20 programmes de radio communautaires dans les régions pastorales du pays pour parler du Traité sur le commerce des armes. Des programmes de développement sensibles au conflit, touchant sur des sujets aussi divers et

variés que les systèmes d'irrigation, les laiteries, la construction routière, les écoles, les cliniques, le tourisme de faune et les bains d'insecticide pour bétail, peuvent fournir des modes de subsistance économique alternatifs au vol de bétail et ainsi réduire le taux de dénuement économique. Il est essentiel que de tels efforts n'entérinent pas les inégalités existantes qui alimentent actuellement le conflit.³⁹ À cet égard, la Déclaration de Lukenya de 2016 signée par de nombreuses organisations pastorales à travers l'Afrique orientale et australe, pourrait être utile ; celle-ci demande « aux législateurs politiques d'écouter la voix des communautés pastorales pour mieux comprendre leur mode de vie et ainsi mieux élaborer des politiques, fournir des services, et répondre à leurs besoins afin d'éliminer la menace actuelle. »⁴⁰

f. Suivi et plaidoyer

Le Traité sur le commerce des armes est né grâce à la vigoureuse campagne régionale et internationale menée par les réseaux de la société civile — sous l'égide de la Coalition Contrôlez les armes — impliqués dans le suivi, le plaidoyer et la programmation dans les secteurs humanitaire, sécuritaire et du développement. De même, la sensibilisation du public par rapport à l'impact humain des conflits pastoraux s'est opérée grâce à la campagne menée par les organismes de la société civile et les églises en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. Le coureur de marathon Julius Arile, un ancien voleur de bétail devenu militant pour la paix au Kenya, a joué un rôle important dans cette campagne. Il fut le « millionième visage » de la campagne de Contrôlez les armes en faveur un traité sur le commerce des armes intitulée « Un million de visages » ; il livra cette pétition au Secrétaire générale des Nations Unies de l'époque, Kofi Annan, lors d'une cérémonie en 2006. Arile resta impliquée dans les efforts de plaidoyer pour le TCA tout à travers les négociations et livra une seconde pétition en 2012 au successeur d'Annan, Ban Ki-moon. Son histoire est en outre le sujet du récent film documentaire *Gun Runners*.⁴¹

Un travail de suivi et de plaidoyer efficace de la part de la société civile et des médias sera essentiel pour l'universalisation et la mise en œuvre effectives du TCA. Le soutien pour la société civile au sein des communautés pastorales permettra d'assurer que la mise en œuvre du TCA et d'autres instruments pertinents demeure sensible aux besoins et soucis particuliers de ces dernières. Le reportage local sur la prolifération et l'impact des armes sur les communautés pastorales pourra également aider les États à mieux façonner leurs politiques, procédures et programmes pour contrôler les transferts d'armes. Par exemple, le Kenya Pastoralist Network a rassemblé environ 50 000 signatures sur une pétition demandant au Kenya de rejoindre le TCA ; au moment de notre enquête sur le terrain, l'organisation prévoyait de soumettre cette pétition au Ministère des affaires étrangères.

4. Conclusion

La prolifération et la circulation des armes, surtout des ALPC et de leurs munitions, à travers l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, ont rendu les conflits pastoraux plus meurtriers que jamais. Il est important de ne pas stéréotyper les communautés pastorales comme étant intrinsèquement violentes, mais plutôt de reconnaître le lourd héritage du colonialisme, de la

négligence étatique et de la marginalisation économique, qui ont tous fragilisé les institutions chargées de l'atténuation, la résolution et la transformation des conflits. Les réponses militarisées aux conflits pastoraux de la part des États ont, dans de nombreux cas, provoqué davantage de souffrance en introduisant plus d'armes aux milices et aux bandes de vol de bétail par le biais de fuites, de capture et d'armement sélectif. Le TCA fournit un cadre de politique utile pour empêcher que la circulation des armes contribue au vol de bétail, à l'instabilité générale, à des violations des droits de l'homme et à la violence sexo-spécifique au sein des communautés pastorales. Le Traité exige des mesures d'atténuation et de prévention des risques, de coopération et d'assistance internationales, et de partage d'informations qui seraient bénéfiques pour tous les États en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. Le TCA offre également des façons pour les États exportateurs, importateurs, de transit et de transbordement en dehors de cette région de s'assurer qu'ils réduisent l'impact néfaste des transferts d'armes en provenance de ou en transit par leur territoire. Il est ainsi essentiel que tous les États, dans la région et ailleurs, adhèrent dès que possible au Traité et promeuvent son application rigoureuse. Entre temps, les agences internationales, les institutions régionales et les donateurs bilatéraux sont priés d'examiner le potentiel du TCA (en conjonction avec d'autres instruments pertinents) pour réduire l'impact néfaste des transferts d'armes sur les conflits pastoraux.

Rédigé par D^r Matthew Bolton, Académie du Traité sur le commerce des armes, Pace University International Disarmament Institute et le Secrétariat de Contrôle des armes. Financé par UNSCAR. Crédit photo Rashid Kimani Mungai / Winds of Change et Contrôle des armes. Conception graphique par Gabrielle Chalk.

End Notes

- ¹ Matthew Bolton. (septembre 2016) « Comment utiliser le Traité sur le commerce des armes pour cibler la criminalité liée aux espèces sauvages. » *Contrôlez les armes*. <<http://controlarms.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2017/01/Wildlife-Crime-Paper-FRENCH.pdf>> ; Matthew Bolton. (2015) « Using the Arms Trade Treaty to Address Wildlife Poaching in East Africa: A Human Security Approach. » *Contrôlez les armes* <<http://controlarms.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2015/12/BoltonPoaching-1.pdf>>.
- ² Kennedy Mkutu. (2001) « Pastoralism and conflict in the Horn of Africa. » *SaferWorld*. <<http://www.saferworld.org.uk/resources/view-resource/75-pastoralism-and-conflict-in-the-horn-of-africa>>.
- ³ Robin S. Reid. (2012) *Savannahs of our Birth: People, Wildlife and Change in East Africa*. Berkeley, University of California Press.
- ⁴ T.O. Ranger. (1983) « The Invention of Tradition in Colonial Africa. » Dans : *The Invention of Tradition*. E. Hobsbawm and T. Ranger (dirs). Cambridge, Cambridge University Press. pp. 211–262 ; Mahmoud Mamdani. (1996) *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*. Princeton, Princeton University Press.
- ⁵ Essayas K. Ayana, *et al.* (2016) « Examining the relationship between environmental factors and conflict in pastoralist areas of East Africa. » *Political Geography*. 557–558, pp. 601–611.
- ⁶ Khristopher Carlson, Joanna Wright et Hannah Donges. (2015) « In the Line of Fire: Elephant and Rhino Poaching in Africa. » Dans : *Small Arms Survey 2015*. Genève, Institut universitaire d'hautes études internationales de Genève. p. 20.
- ⁷ Kennedy Agade Mkutu. (2008) *Guns and Governance in the Rift Valley: Pastoralist Conflict and Small Arms*. Bloomington, Indiana University Press ; Andy Catley, Jeremy Lind, Ian Scoones. (2013) *Pastoralism and Development in Africa: Dynamic Change at the Margins*. New York, Routledge/Earthscan.
- ⁸ Adam Cruise et Bibi van der Zee. (2 février 2017) « Armed herders invade Kenya's most important wildlife conservancy. » *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/environment/2017/feb/02/armed-herders-elephant-kenya-wildlife-laikipia> ; Jennifer Bond & Kennedy Mkutu. (8 février 2017) « Behind the conflict in central Kenya that's costing lives and hitting tourism. » *CNBCAfrica*. <<http://www.cnbcafrica.com/news/east-africa/2017/02/08/behind-the-conflict-in-central-kenya/>>.
- ⁹ Par exemple, Kennedy Agade Mkutu. (2008) *Guns and Governance in the Rift Valley: Pastoralist Conflict and Small Arms*. Bloomington, Indiana University Press ; James Bevan. (2008) « Crisis in Karamoja: Armed Violence and the Failure of Disarmament in Uganda's most deprived region. » *Small Arms Survey Occasional Paper* 21. <<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP21-Karamoja.pdf>>.
- ¹⁰ Kennedy Agade Mkutu. (2008) *Guns and Governance in the Rift Valley: Pastoralist Conflict and Small Arms*. Bloomington, Indiana University Press ; Andy Catley, Jeremy Lind, Ian Scoones. (2013) *Pastoralism and Development in Africa: Dynamic Change at the Margins*. New York, Routledge/Earthscan.
- ¹¹ Matthew Bolton. (8 avril 2013) « The Arms Trade Treaty: A Pan-African Global Policy Victory. » *ThinkAfricaPress*. <http://www.academia.edu/3241508/The_Arms_Trade_Treaty_A_Pan-African_Global_Policy_Victory>.
- ¹² Pour plus de renseignements sur l'universalisation et la mise en œuvre du TCA en Afrique, voir : *Contrôlez les armes*. (août 2016) « Vers l'universalisation du TCA en Afrique. » *Contrôlez les armes*. <<http://controlarms.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2017/01/Achieving-Arms-Free-AfricaFR-FR.pdf>>.
- ¹³ Par exemple, Paul Wafula. (6 janvier 2013) « On the trail of cattle rustling. » *The Standard*. <https://www.standardmedia.co.ke/lifestyle/article/2000074346/on-the-trail-of-cattle-rustling> ; IRIN. (27 mars 2014) « Cattle-rustling and the politics of business in Kenya. » *IRIN*. <<http://www.irinnews.org/report/99846/cattle-rustling-and-politics-business-kenya>>.
- ¹⁴ Jonah Leff. (2009) « Pastoralists at War: Violence and Security in the Kenya-Sudan-Uganda Border Region. » *International Journal of Conflict and Violence*. 3(2). pp. 188–203 ; Helen Young et Zoe Cormack. (mai 2013) « Pastoralism in the new borderlands: a humanitarian livelihoods crisis. » Humanitarian Practice Network. <http://odihpn.org/magazine/pastoralism-in-the-new-borderlands-a-humanitarian-livelihoods-crisis/> ; Dave

Eaton. (2010) « The Rise of the 'traider': the Commercialization of Raiding in Karamoja. » *Nomadic Peoples*. 2(17). pp. 106–122 ; Vincent Achuka. (8 décembre 2013) « Kiamaiko's fall from vibrant goat market to hub of illegal guns. » *The Daily Nation*. <http://www.nation.co.ke/lifestyle/lifestyle/Kiamaikos-fall-from-vibrant-goat--market/1214-2102786-8hfk28/index.html> ; Michael L. Fleischer. (2002) « 'War Is Good for Thieving!' the Symbiosis of Crime and Warfare among the Kuria of Tanzania. » *Africa*. 72(1). pp. 131–149 ; Clemens Greiner. (2013) « Guns, land, and votes: Cattle rustling and the politics of boundary (re)making in Northern Kenya. » *African Affairs*. 112(447). pp. 216–237 ; MercyCorps. (2011) « Cattle Raiding in Karamoja: A Conflict and Market Assessment. » <https://www.mercycorps.org/sites/default/files/karamojaconflictmarketassessment_june_2011.pdf>.

¹⁵ RECSA. (2016) *Regional Report on the Nexus between Illicit SALW Proliferation and Cattle Rustling: Ethiopia, Kenya, Somalia, South Sudan and Uganda*. Nairobi, RECSA. p. 6.

¹⁶ RECSA. (2016) *Regional Report on the Nexus between Illicit SALW Proliferation and Cattle Rustling: Ethiopia, Kenya, Somalia, South Sudan and Uganda*. Nairobi, RECSA. p. 11.

¹⁷ RECSA. (2016) *Regional Report on the Nexus between Illicit SALW Proliferation and Cattle Rustling: Ethiopia, Kenya, Somalia, South Sudan and Uganda*. Nairobi, RECSA. p. 11.

¹⁸ Manasseh Wepundi, *et al.* (juin 2014) « Evolving Traditional Practices: Managing Small Arms in the Horn of Africa and Karamoja Cluster. » *Small Arms Survey Armed Actors Issue Brief*. 3. p. 3.

¹⁹ James Bevan. (juin 2008) « Blowback: Kenya's Illicit Ammunition Problem in Turkana North District. » *Small Arms Survey Occasional Paper* 22. <<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP22-Kenya-ExS.pdf>>.

²⁰ William Kiptoo. (5 décembre 2016) « Pastoralist Conflict in East Africa: A Presentation for ATT Academy, Nakuru, Kenya. » <http://controlarms.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2016/12/Pastoralists-Conflicts-in-East-Africa.pdf> ; Jason Patinkin. (10 août 2015) « The Battle for Cattle: Civilians Starve as Soldiers Loot Livestock in South Sudan. » *VICE News*. <https://news.vice.com/article/the-battle-for-cattle-civilians-starve-as-soldiers-loot-livestock-in-south-sudan> ; Ben Knighton. (2003) « The State as Raider Among the Karamojong: 'Where There are no Guns, They use the Threat of Guns.' » *Africa*. 73(3). pp. 427–455 ; Alemmaya Mulugeta et Tobias Hagmann. (2008) « Governing violence in the pastoralist space: Karrayu and state notions of cattle raiding in the Ethiopian Awash Valley. » *Afrika Focus*. 21(2). pp. 71–87.

²² Matthew Bolton. (septembre 2016) « Comment utiliser le Traité sur le commerce des armes pour cibler la criminalité liée aux espèces sauvages. » *Contrôle les armes*. <<http://controlarms.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2017/01/Wildlife-Crime-Paper-FRENCH.pdf>> ; Matthew Bolton. (2015) « Using the Arms Trade Treaty to Address Wildlife Poaching in East Africa: A Human Security Approach. » *Contrôle les armes* <<http://controlarms.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2015/12/BoltonPoaching-1.pdf>>.

²² RECSA. (2016) *The Nexus between Poaching and Proliferation of Illicit Small Arms and Light Weapons Regional Report: Central African Republic, Democratic Republic of the Congo, Kenya, Uganda and Tanzania*. Nairobi, RECSA.

²³ Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (25 mai 2016) « Ethiopia / South Sudan: UN experts call for the release of remaining abducted children from the Gambella region. » <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20018&LangID=E>.

²⁴ T.O. Ranger. (1983) « The Invention of Tradition in Colonial Africa. » Dans: *The Invention of Tradition*. E. Hobsbawm and T. Ranger (dirs). Cambridge, Cambridge University Press. pp. 211–262 ; Mahmoud Mamdani. (1996) *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*. Princeton, Princeton University Press.

²⁵ RECSA. (2016) *Regional Report on the Nexus between Illicit SALW Proliferation and Cattle Rustling: Ethiopia, Kenya, Somalia, South Sudan and Uganda*. Nairobi, RECSA ; Sandra Gray, *et al.* (2003) « Cattle Raiding, Cultural Survival, and Adaptability of East African Pastoralists. » *Current Anthropology*. 44(S5). pp. S3–S30 ; Small Arms Survey. (2007) « Anatomy of civilian disarmament in Jonglei State: Recent experiences and implications. » *Sudan Issue Brief* No. 3. <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/issue-briefs/HSBA-IB-03-Jonglei.pdf> ; Kennedy Mkutu. (2008) *Guns and Governance in the Rift Valley: Pastoralist Conflict and Small Arms*. Bloomington, Indiana University Press ; Ben Knighton. (2010) « 'Disarmament': The End or Fulfillment of Cattle Raiding. » *Nomadic Peoples*. 14(2). pp. 123–146 ; Andy Catley, *et al.* (dirs). (2013) *Pastoralism and Development in Africa: Dynamic Change at the Margins*. New York, Routledge ; Adrien Detges. (2014) « Close-up on renewable resources and armed conflict: The spatial logic of pastoralist violence in northern Kenya. » *Political Geography*. 42. pp. 57–65.

- ²⁶ Jonah Leff. (2009) « Pastoralists at War: Violence and Security in the Kenya-Sudan-Uganda Border Region. » *International Journal of Conflict and Violence*. 3(2). pp. 188–203 ; Cedric Barnes et Zakaria Yusuf. (27 juin 2016) « Somalia's Al-Shabaab Down but Far from Out. » *International Crisis Group*. <<http://blog.crisisgroup.org/africa/somalia/2016/06/27/somalias-al-shabaab-down-but-far-from-out/>> ; Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (25 mai 2016) « Ethiopia / South Sudan: UN experts call for the release of remaining abducted children from the Gambella region. » <<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20018&LangID=E>>.
- ²⁷ Lillian Nyambura Mwangi. (2015) « The Role of Women in Conflict Management: A Case Study of the Tana River Region of Kenya. » Thèse de maîtrise, School of International Studies, Université de Nairobi. http://erepository.uonbi.ac.ke/bitstream/handle/11295/93325/Mwangi_The%20role%20of%20women%20in%20conflict%20management%20A%20case%20study%20of%20the%20Tana%20river%20region%20of%20Kenya.pdf?sequence=3&isAllowed=y ; Isabel Wamuyu. (2014) « The Effects of Livestock Rustling on Livelihoods of Pastoral Communities in the Turkwell River Belt along the Turkana/Pokot Border. » <http://erepository.uonbi.ac.ke/bitstream/handle/11295/77003/Wamuyu_The%20effects%20of%20livestock%20rustling%20on%20livelihoods%20of%20pastoral%20communities%20in%20the%20Turkwell%20river%20belt%20along%20the%20Turkana,%20pokot%20border.pdf?sequence=3>.
- ²⁸ Small Arms Survey. (2007) « Persistent Instability: Armed Violence and Insecurity in South Sudan. » *Small Arms Survey Yearbook 2007*. Genève : Small Arms Survey. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2007/en/full/Small-Arms-Survey-2007-Chapter-10-EN.pdf>>. Un résumé est disponible en français : <<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2007/fr/Small-Arms-Survey-2007-Chapter-10-summary-FR.pdf>>.
- ²⁹ Nancy Omolo. (2010) « Sexe et le climat des conflits provoqués par les changements dans les communautés pastorales. » *African Journal on Conflict Resolution*. 2. <<http://www.accord.org.za/ajcr-issues/%EF%BF%BCgender-and-climate-change-induced-conflict-in-pastoral-communities/>>.
- ³⁰ Kennedy Agade Mkutu. (2008) « Uganda: Pastoral Conflict & Gender Relations. » *Review of African Political Economy*. 35 (116). pp. 237–254.
- ³¹ Naomi Kipuri et Andrew Ridgewell. (2008) *A Double Bind: The Exclusion of Pastoralist Women in the East and Horn of Africa*. Londres, Minority Rights Group International. p. 20.
- ³² Par exemple, Roy Isbister et Kloe Tricot O'Farrell. (2014) « EU reporting on arms transfers: calling for greater transparency. » SaferWorld. <<http://www.saferworld.org.uk/news-and-views/comment/127-eu-reporting-on-arms-transfers-calling-for-greater-transparency>>.
- ³³ Manasseh Wepundi, et al. (2011) « Lessons from the Frontiers: Civilian disarmament in Kenya and Uganda. » SaferWorld. <<http://www.saferworld.org.uk/resources/view-resource/564-lessons-from-the-frontiers/>>
- ³⁴ RECSA. (2016) *Regional Report on the Nexus between Illicit SALW Proliferation and Cattle Rustling: Ethiopia, Kenya, Somalia, South Sudan and Uganda*. Nairobi, RECSA.
- ³⁵ Daniel Mack et Frank Slijper. (septembre 2016) *Armed and Insecure: An Overview of Arms Transfers and Armed Violence in the Horn of Africa (2010–2015)*. Utrecht, PAX.
- ³⁶ Nikhil Acharya et Arthur Muhlen-Schulte. (2016) « The Final Round: Combating Armed Actors, Organized Crime and Wildlife Trafficking. » BICC Policy Brief 3/2016. <<https://www.bicc.de/publications/publicationpage/publication/the-final-round-combating-armed-actors-organized-crime-and-wildlife-trafficking-648/>>.
- ³⁷ Cornelius Korir. (2009) *Amani Mashinani (Peace at the Grassroots): Experiences of Community Peacebuilding in the North Rift Region of Kenya*. Eldoret : Diocèse catholique d'Eldoret.
- ³⁸ Florah Koech et Wycliffe Kipsang. (30 décembre 2015) « Peace caravans begin to bear fruits in North Rift. » *Daily Nation*. <http://www.nation.co.ke/counties/baringo/Peace-caravans-begin-to-bear-fruits-in-North-Rift/3444812-3014802-tii195z/index.html> ; TLPF et Steven Mills. (12 novembre 2014) « Tegla Loroupe Peace Race a Resounding Success. » IAAF. <https://www.iaaf.org/news/iaaf-news/tegla-loroupe-peace-race-athletics-better-wor> ; Aegis Trust. (2015) « Kenya. » <<http://www.aegistrust.org/learn/current-crises/kenya/>>.
- ³⁹ Par exemple, FAO. (18 octobre 2016) « Understanding mobile pastoralism key to prevent conflict. » Plateforme des connaissances pastorales. <<http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/news/detail/en/c/449730/>>.

⁴⁰ (Janvier 2016) Lukenya Pastoralist Declaration [Déclaration pastoraliste de Lukenya]. <<http://vsf-international.org/wp-content/uploads/2016/02/Final-Lukenya-Declaration.pdf>>.

⁴¹ Centre de nouvelles de l'ONU (26 juin 2006) « Annan receives arms petition by one-millionth signer, vows to transmit call onward. » <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=18997> ; Anna Macdonald. (26 juin 2012) « Rencontre avec Julius Arile, le 'Millionième visage' de la campagne Contrôlez les armes » Oxfam. <<https://blogs.oxfam.org/fr/blogs/12-07-02-rencontre-avec-julius-arile-millionieme-visage-campagne-controlez-armes>> ; Sinead Mulhern. (3 février 2017) « Documentary to Watch: Gun Runners. » Canadian Running. <<http://runningmagazine.ca/documentary-to-watch-gun-runners/>>.